

AVIS PUBLIC



ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

LE MARDI 24 FÉVRIER 2026, À 18 H

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA26 30 02 0022 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-154-1

RÉSOLUTION SUR LE PROJET PARTICULIER VISANT À MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO CA24 30 07 0217 SUR LE PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-154, AFIN D'AJOUTER UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT ET MODIFIER LES DÉLAIS DE RÉALISATION EXIGÉS DANS LE PP-154 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PUBLIC ET INSTITUTIONNEL PROJETÉ AU 9001, BOULEVARD PERRAS, SUR LES LOTS NUMÉRO 1 074 630 ET 4 015 309 DU CADASTRE DU QUÉBEC

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, a adopté lors d'une séance ordinaire tenue le 3 février 2026, le premier projet de résolution numéro CA26 30 02 0022 sur le projet particulier numéro PP-154-1, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique de consultation **le mardi 24 février 2026 à compter de 18 h** à la **Maison du citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy** (salle du conseil)

QUE l'objet de ce premier projet de résolution vise à modifier la résolution CA24 30 04 0217 sur le projet particulier numéro PP-154 afin de revoir le délai de réalisation et de rattacher ce délai à la demande de permis plutôt qu'au début des travaux de construction, ainsi qu'à ajouter une dérogation supplémentaire relative au Règlement de lotissement de l'arrondissement.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement ou tout membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de résolution ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de résolution est situé dans la zone numéro 355 et est bordé des zones contiguës numéro 346, 356, 358, 363, 364, 366, 369, 371, 374, 385 et 609.

Le plan ci-après illustre la zone visée et les zones contiguës.



QUE ce projet de résolution et le plan ci-contre sont disponibles pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section [Consultations publiques en cours à RDP-PAT](#), ainsi que dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 12 février 2026

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj